



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 12/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de mai à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **05/05/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN- NEBOT, Joselaine GELABALE
Messieurs Jean-Claude MAES, Francois NAVIS, Alain TENEBA, Guy ACCIPÉ

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Monsieur Joël TOTO

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Betty BESRY, Maguy FUMONT-SAMSON
Messieurs Jacques MALADIN, Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS,

POUVOIR : Monsieur Joël TOTO à Madame Maryse ETZOL

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 9 Pouvoir = 1 Absents = 7 Votants = 10

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2023-05-12/ 09 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER POUR L'OPERATION « ADAPTATION D'UNE NECESSAIRE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION A L'EVOLUTION DE LA GESTION DES DECHETS A MARIE-GALANTE »

Dr Maryse ETZOL, Présidente, rappelle qu'en au premier semestre 2022, la CCMG a approuvé, d'une part, son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés à mettre en œuvre au cours des six prochaines années et, d'autre part, le règlement de la collecte des déchets sur le territoire intercommunal.

Consciente du contexte particulier de Marie-Galante, elle souhaite lancer, dès cette année 2023, les actions visant à adapter sa communication et la sensibilisation de la population à l'évolution de la gestion des déchets à Marie-Galante.

En effet, l'état des lieux dressé à l'occasion e l'élaboration du Plan de Prévention révèle qu'en 2019 le potentiel de prévention des déchets de la poubelle OMR est évalué à environ 93 kg/hab/an, majoritairement constitué des biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires > 65% du gisement évitable). Il est notamment relevé que certains déchets font beaucoup l'objet de **pratiques de gestion non réglementaires** par leur producteur initial : brulage, dépôt sauvage, etc.

Ce constat renforce l'intérêt d'une communication active sur la prévention. Elle peut avoir une incidence non seulement sur la qualité du tri réalisé par les ménages et donc permettre d'orienter le flux valorisable de la poubelle Ordures Ménagères Résiduelle vers les collectes sélectives, mais aussi sur l'arrêt progressif de pratiques non réglementaires et sur la lutte contre les dépôts sauvages.

Afin de mettre en œuvre le projet d'Adaptation d'une nécessaire communication et sensibilisation à l'évolution de la gestion des déchets à Marie-Galante, la sollicitation d'une demande d'aide au titre du programme LEADER est souhaitable.

Le projet consiste à :

- Elaborer, concevoir et imprimer en 3000 exemplaires un guide de la collecte des déchets :
- Adapter les signalétiques et outils d'animations et de sensibilisation :

Pour la collecte des emballages légers, du verre et des apports en déchèterie et animations en extérieur

1 PANNEAU Déchèterie 1400x2450 - Impression quadri sur alupanel - 3mm Dim. 1400x2450 + pose

48 PANNEAUX signalant les points d'apports volontaires - Impression quadri sur alupanel 3mm – Dim. 800x1700 + pose Pour un déplacement en 1 fois sur place

5 ROLL UP format 850 X2000 cm à poser en communes et lors des animations en extérieur

8 PANNEAUX différenciés de type KAKEMONO 2 faces signalant 8 flux collectés par bennes en déchèterie Impression quadri sur alupanel 3mm – Dim. 800x1600 + pose

5 000 MEMOTRI autocollant pour la collecte sélective des emballages à distribuer et lors des animations en extérieur - Impression quadri sur vinyl - FRAIS GESTION (Transport - Suivi - Pose ...)

Pour sensibiliser contre les dépôts sauvages sur les plages et sites naturels

Impression 20 Panneaux « GARDEZ et TRIEZ vos DECHETS » recto/verso A1 version bilingue Anglais
 Réalisation 20 panneaux d'encadrement en bois rouge, aide à l'implantation et pose par l'ONF

- Accompagner à la montée en compétence des équipes

Prise en charge de frais de déplacement des agents du service lors des formations et visites de sites :

- o Formation ADEME « Concevoir et animer un plan d'actions territorial sur l'Economie Circulaire - Rennes - Du 03 au 04 Mai 2023 » - 1 agent
- o Journées A3P de l'ADEME 26 et 27 juin 2023 - Fort-de-France – 2 agents
- o Visite des installations de traitement des déchets en Guadeloupe – ensemble des agents du service déchets
- o Formation Maintenance en entreprise - Antillaise Hydraulique – 2 agents dédiés à la maintenance

Le Budget prévisionnel des dépenses et le plan de financement sont retracés dans le tableau ci-dessous :

Nature des dépenses par principaux postes	Montants (HT)	Ressources	Montants	%
		Autofinancement :	15 976,99	20 %
Elaboration, conception et impression du guide des déchets	13 500,00	- dont emprunt :		
Elaboration, conception et impression signalétique et divers supports de communication	28 284,50	- dont autres ressource	15 976,99	
Impression panneaux "Gardez et Triez vos Déchets"	2 126,40			
Encadrement et pose panneaux "Gardez et Triez vos Déchets"	31 521,04	Aides publiques so	63 907,95	80 %
Frais de déplacement / formations	4 453,00			
		- Conseil régional	6 390,80	
		- fonds européens	57 517,16	
		- autres financements	0,00	0 %
		*	0,00	
		*	0,00	
Total (Coût global de l'opération H.T.)	79 884,94	Total des recettes	79 884,94	100 %

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet et le son plan de financement susmentionné,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter une demande subvention au titre du programme LEADER à hauteur de 80% du coût de l'opération et d'inscrire les crédits au budget principal 2023,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

24 MAI 2023

- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

24 MAI 2023

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

La Présidente

Dr Marie-Etziol

